GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 novembre 2026

Salon des Maires et des Collectivités Locales 2026 : 13 ministères présents pour parler de simplification

À l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales qui se tiendra du 24 au 26 novembre à Paris, l'État réaffirme son engagement aux côtés des élus et au service des territoires. Pour la première fois, 13 ministères, des services du Premier ministre et près de 30 agences et opérateurs de l'État s'unissent autour d'un message commun : « Faisons simple ! ».

La simplification des démarches constitue un levier essentiel pour rendre les politiques publiques locales plus lisibles, plus efficaces et plus réactives. Chaque jour, l'Etat se simplifie pour les collectivités locales, tout en renforçant sa proximité avec les maires et les usagers. Simplifier, c'est aussi proposer aux visiteurs 13 ministères, services du Premier ministre et près de 30 agences et opérateurs de l'État sous un même pavillon, pour rencontrer les services de l'Etat et leurs offres de service.

Répartis par grandes thématiques, les différents espaces du Salon réunissent les ministères, agences et opérateurs de l'État sous une bannière commune. Une présence collective qui témoigne de la mobilisation de l'État sur les grands enjeux du territoire : aménagement du territoire, transition écologique, économie et finances, agriculture, justice, sécurité, défense, santé, logement, transports, culture, sports, éducation, ainsi que les services du Premier ministre dédiés à la cybersécurité.

Ce Salon est l'occasion pour les élus, agents territoriaux et acteurs engagés de rencontrer les services de l'Etat et d'échanger autour des politiques publiques dédiées au développement de leurs territoires. C'est également un moment privilégié pour mieux connaître les outils, les aides et les solutions disponibles pour relever les grands défis actuels et futurs.

Élus et justice : une collaboration étroite au quotidien

Sur le stand du ministère de la Justice, des représentants du ministère présenteront les actions menées pour simplifier les démarches des élus et des citoyens. À l'entrée du salon, il sera possible de **visiter une cellule de prison modulaire**, guidé par des agents de l'administration pénitentiaire.

Les sujets de collaboration entre la justice, les élus locaux et les collectivités locales sont nombreux : accès au droit et à la justice, accès immédiat et sécurisé aux bulletins de casier judiciaire, lutte contre la délinquance, prévention de la récidive, prise en charge des victimes ou réponse aux violences faites aux

Contacts presse
Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

élus, travail d'intérêt général (TIG)…

Le référent élus : un lien direct avec les services du parquet

Qu'il s'agisse de la sécurité des territoires ou de la protection des élus, le maire, qui est officier de police judiciaire et représentant de l'État, dispose d'un contact privilégié avec les parquets grâce au référent élus territorialement compétent pour sa commune : information sur les suites pénales données à une plainte, présentation par le procureur de la République des attributions du maire, mise à disposition de trames établies par le ministère de la Justice en matière de transaction municipale ou de rappel à l'ordre.

La justice dans les territoires

- Pour **faciliter l'accès au droit et à la justice** des citoyens, à travers notamment les 3 029 point-justice répartis partout en France ;
- Pour **développer la conciliation de justice** (permanences dans les mairies) pour les litiges civils du quotidien ;
- Pour **lutter contre la délinquance juvénile**, avec l'implantation d'unités judiciaires à priorité éducatives qui contribuent par ailleurs à l'activité économique et à l'emploi local ;
- Pour **assurer l'effectivité de la réponse pénale**, avec l'implantation des d'établissements pénitentiaires répondant aux besoins prioritaires des territoires, et qui génèrent des retombées économiques significatives ;
- Pour **contribuer à la prévention de la récidive**, à travers les travaux d'intérêt général réalisés notamment au profit des collectivités locales.

Où trouver l'État au Salon des Maires et des Collectivités Locales ?

Étage 1 :

- Ministère de la Culture : B-46
- Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative : C-47
- Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées : C-35
- Ministère de l'Éducation nationale (représenté par le réseau Canopé et le CNED) : A-38

Etage 2 :

- Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature : J-21
- Ministère de la Ville et du Logement : F-30
- **Ministère de la Justice : D-24**
- Ministère de l'Intérieur : F-29
- Ministère des Armées et des Anciens combattants : F-23

Etage 3 :

- Services du Premier ministre : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) (Q-110) et CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR (Q-104)
- Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation : Q-114
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire : R-109
- Ministères économiques et financiers : R-103
- Ministère du Travail et des Solidarité : Q-103

Pour en savoir plus sur le ministère de la Justice au Salon des maires : cliquer ici